

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 10       | 11                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 11            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
D'ANGOULEME  
Le : 10/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Mars à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 mars 2026.

**Présents** : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DEGORCE Nathalie à Mme FERNANDES Sonia

**Absent(s)** : MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy

**A été nommé(e) secrétaire** : Virginie GOURSAUD

### D\_2026\_03\_01 – Délibération autorisant l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Que les restes à réaliser (RAR) sont automatiquement repris au budget suivant. Ils permettent de mandater les dépenses déjà engagées au 31 décembre, sans qu'une délibération spécifique ne soit nécessaire. Ainsi, tant que les RAR sont suffisants, ils assurent la couverture des opérations en cours.

Toutefois, si les RAR ne suffisent pas à couvrir les besoins immédiats en début d'année, l'autorisation d'ouverture de crédits permet de réouvrir des marges de manœuvre. Elle donne la possibilité d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, afin de garantir la poursuite des projets et la réactivité de la collectivité.

**Il est demandé aux membres du Conseil municipal :**

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du budget 2026, selon le contenu d'autorisation suivant :

AR Prefecture

016-211601349-20260309-D\_2026\_03\_01-DE  
Reçu le 10/03/2026

| Budget BP de la commune d'Exideuil sur Vienne |         |                       |
|---|---------|-----------------------|
| Chapitre                                      | Article | Autorisation demandée |
| 21  | 21578   | 5 650 €               |
| 21  | 2121    | 12 100 €              |
| <b>TOTAL CHAPITRE<br/>21</b>                  |         | <b>17 750 €</b>       |

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité l'inscription des crédits proposés ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/03/2026

Le Maire  
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



**AR Prefecture**

016-211601349-20260309-D\_2026\_03\_01-DE  
Reçu le 10/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 10       | 11                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 11            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
D'ANGOULEME  
Le : 10/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Mars à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 mars 2026.

**Présents** : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, GOURSAUD VIRGINIE, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DEGORCE Nathalie à Mme FERNANDES Sonia

**Absent(s)** : MM : CHOISY Jérôme, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy

**A été nommé(e) secrétaire** : Virginie GOURSAUD

D\_2026\_03\_02 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024

M. le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il convient de délibérer sur l'approbation du rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine annuelle 2024.

Après lecture du rapport, les membres du Conseil Municipal :

- Adoptent le rapport annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/03/2026

Le Maire  
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260309-D\_2026\_03\_02-DE  
Reçu le 10/03/2026